

Ordre du jour :

- **Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion**
- **Décision Modificative au Budget**
- **Délibération sur l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables**
- **Schéma vélo**
- **Vitesse de circulation dans les villages**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 Décembre 2023

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, M. BAUDRY, Mmes GERVREAU, LANOUE, LYS, MM. MAROT, PIEL, POULARD, ROY

Absents : Mme LAMOR (excusée)
MM. DANET, MONTIGAUD

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion. Aucune remarque particulière n'est émise.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Décision Modificative au Budget

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant prévu au Budget pour la première phase de la révision du PLU n'est pas suffisant.

Afin de régler la facture, il y a lieu de prendre une décision modificative au Budget pour un montant de 300.00 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise les écritures suivantes :

C/ 6588 :	- 300.00 €
C/ 202-361 :	300.00 €
C/ 023 :	300.00 €
C/ 021 :	300.00 €

Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Madame le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers nécessiteront selon la puissance installée, la création d'un comité de projet lors de la phase de concertation par le porteur de projet et à ses frais.

Madame le Maire précise que ces zones ont été répertoriées par la Commission communale créée à cet effet. Cette commission a fait le choix de lister les toitures pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques, ce qui représente une superficie de 6.82 hectares de potentiel.

Madame le Maire rappelle que les projets sur ces zones seront favorisés mais non obligatoires.

Elle ajoute qu'en 2024, il sera possible à la commune de délimiter des zones d'exclusion pour interdire ce type de projet sur des bâtiments classés ou remarquables par exemple.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Identifie les zones d'accélération des énergies renouvelables
- Charge Madame le Maire ou son représentant de transmettre les zones identifiées au référent préfectoral et à la Communauté des Communes de Haute-Saintonge.

Schéma vélo

Madame le Maire informe qu'elle souhaite faire le point sur les différentes réunions qui se sont déroulées sur le thème de l'usage du vélo en Haute-Saintonge.

Elle explique que la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge se penche sur le schéma cyclable en Haute-Saintonge, mais que le nombre de communes participantes à ces réunions s'est amoindri au fil du temps, l'intérêt étant plus porté sur les liaisons entre JONZAC et les communes telles que OZILLAC, SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN ou SAINT MARTIAL DE VITATERNE que sur les communes plus en marge alors que le réseau routier est malgré tout existant.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de travailler sur cette réflexion à l'échelle communale pour des liaisons vers JONZAC et SAINT GENIS DE SAINTONGE, non seulement pour le vélo

« tourisme » avec le parcours TerraAventura présent sur la commune, mais aussi pour le vélo « quotidien » pour les écoliers et les personnes se rendant sur leur lieu de travail à vélo.

En effet, la circulation en voiture coûte de plus en plus cher et les personnes qui le peuvent se tournent de plus en plus vers l'utilisation du vélo, mais c'est avant tout, un problème de sécurité important auquel il faut tenter de remédier.

A cet effet, elle informe que Madame THIOLAT, Vice-Présidente de la Fédération des Usagers de la Bicyclette propose une réunion publique le 19 Janvier 2024 à 18 h 30. La population en sera informée.

Vitesse de circulation dans les villages

Madame le Maire informe recevoir des appels récurrents d'administrés de tous les hameaux de la commune se plaignant de la vitesse excessive des usagers de la route dans les traversées de hameaux.

Elle rappelle que la mise en place de coussins berlinois ou dos d'ânes est interdite hors agglomération.

Elle propose dans un premier temps de limiter la circulation de tous les hameaux à 30 km/h en précisant que la mise en place de panneaux limitant la vitesse à 30 km/h ne fera pas ralentir tous les usagers de la route.

Il est proposé également d'emprunter gratuitement le radar pédagogique du Département et de l'installer dans les villages afin que les automobilistes se rendent compte de la vitesse réelle à laquelle ils circulent.

Concernant la traversée du Bourg déjà limitée à 30 km/h en son centre, elle propose de se rapprocher des services du Département afin de se renseigner sur ce qu'il est possible de mettre en place.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de limiter la traversée de l'ensemble des hameaux à 30 km/h et charge Madame le Maire de se renseigner auprès du Département pour l'emprunt du radar pédagogique ainsi que sur les aménagements routiers possibles dans la traversée du Bourg.

QUESTIONS DIVERSES :

Remerciements

Madame le Maire déclare formuler au nom de toute l'équipe municipale, des remerciements auprès de Messieurs BOSSY Bruno et CHEVALLEREAU Olivier pour leur disponibilité et leur intervention rapide sur les bâtiments communaux endommagés après le passage de la tempête DOMINGOS du 04 Novembre dernier.

Prévision des réunions du Conseil Municipal pour 2024

Madame le Maire donne le planning des réunions de Conseil Municipal pour l'année 2024. Le rythme d'une réunion toutes les 7 semaines, les mardis soir est conservé.

Les dates à retenir sont donc les suivantes :

- Mardi 30 Janvier 2024
- Mardi 07 Mai 2024
- Mardi 03 Septembre 2024
- Mardi 10 Décembre 2024
- Mardi 19 Mars 2024
- Mardi 25 Juin 2024
- Mardi 22 Octobre 2024

Il est à noter que des réunions supplémentaires pourront être organisées, notamment pour la conception du budget.

Recrutement de l'Adjoint Technique

Madame GERVREAU demande où en est la procédure de recrutement de l'Adjoint technique. Madame le Maire informe qu'en raison d'une fin d'année chargée, les candidatures n'ont pas encore été étudiées.

Travaux du Bâtiment des services techniques

Monsieur PLAIZE informe que les travaux ont été ralentis à cause des intempéries mais que la construction des murs devrait débuter avant la fin de l'année.

Vestiaires du foot

Madame le maire informe que les vestiaires du football ont été vandalisés et que les employés communaux vont installer du plexiglas et des grilles aux fenêtres.

Une plainte a été déposée en gendarmerie et une déclaration a été faite auprès de l'assurance.

Travaux au village de « Saint-Paul »

Monsieur PLAIZE informe que le renouvellement du réseau d'électricité a été effectué par ENEDIS. La ligne a été changée et des travaux de mise en souterrain du réseau ont été réalisés.

Dans le même temps, le renouvellement du réseau d'eau potable a débuté. Les intempéries ont occasionné du retard et l'état des bermes et de la voirie est désastreux. Il faudra attendre la remise en état par les entreprises pour faire le bilan des travaux de restauration nécessaires.

Illuminations de Noël

Monsieur PLAIZE informe que les illuminations de Noël ont été mises en place et note les améliorations à apporter.